

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 28/03/2024*

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIGEIF POUR LA REALISATION D'ETUDES PREALABLES A LA REALISATION DE PROJETS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

**N° 2024-030**

*Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/03/2024, s'est réuni le 28/03/2024 à 20h10, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.*

**Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22**

*M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer.*

**22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7**

*M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume  
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze  
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte  
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre  
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas  
M. Enzo Sodano à M. Sylvain Legrand  
M. Jules Thomas à M. Jérôme Cauët*

**Absent :**

*Aucun*

**Nombre de votant.e.s : 29**

M. Sylvain Legrand a été désigné Secrétaire de Séance.



**Rapporteuse : Madame Sonia ROISIN**

**VU** l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952

**VU** la délibération n°2021-063 en date du 1er juillet 2021 approuvant le rapport d'objectifs d'action durable situant l'engagement de la commune dans la démarche « Agenda 2030 » par son programme d'action « Marcoussis 2038 » et présentant en quoi celui-ci contribue aux objectifs de développement durable (ODD) ;

**VU** la délibération n°2023-079 en date du 19 décembre 2023 portant création des zones d'accélération des énergies renouvelables

**VU** le projet de convention de partenariat pour le projet de production d'électricité solaire photovoltaïque, établie par le Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France « SIGEIF » (64bis rue Monceau – 75008 Paris)

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de poursuivre la mise en œuvre de son programme Marcoussis 2038, notamment dans la dimension du développement de l'énergie verte

**CONSIDERANT** l'étude d'opportunité réalisée pour le compte de la commune relative au déploiement d'installation photovoltaïque sur le patrimoine communal

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre les études dans la phase de faisabilité avant d'entrer en phase d'opération

**CONSIDERANT** l'expertise du SIGEIF dans cet objet

**CONSIDERANT** que la commune et le SIGEIF ont décidé d'établir une convention de partenariat visant à la production d'électricité solaire photovoltaïque

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'accès à l'expertise du SIGEIF dans la conduite d'opérations de productions d'électricité photovoltaïque,

**CONSIDERANT** l'intérêt de l'accès au financement des études préalables par le SIGEIF dans le cadre de ce projet,

**CONSIDERANT** que la convention de partenariat prendra effet à compter de sa signature,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** *la convention de partenariat pour le projet de production d'électricité solaire photovoltaïque*
- **AUTORISE** *Monsieur le Maire à signer ladite convention ou tout autre document se référant à cette affaire*
- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits*

*Le Maire,  
Monsieur Olivier THOMAS*